

ORDRE DU JOUR DU 3 JUIN 2013

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de mai 2013
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Municipalité de Saint-Narcisse / Résolution 2013-05-07
 - CAB la Moraine / Remerciement
 - CDC des Chenaux / Remerciement
 - ALPHa des Chenaux / Avis de résiliation de l'entente
 - Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan / Demande de location d'un local
 - Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan / Demande d'utilisation de la salle communautaire
 - MMQ - Rapport annuel 2012
 - Noëlla Champagne / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - École de la Solidarité / Demande d'appui financier
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de mai 2013
8. Distribution de plants d'arbres / 16 mai 2013
9. Collecte de pneus – résultat
10. Vérification annuelle des extincteurs chimiques de la municipalité
11. Résolution concernant la répartition des crédits pour les travaux de voirie
12. Résolution pour l'adoption de la politique familiale assortie du programme Municipalité amie des aînés et du plan d'action
13. Résolution pour mandater la directrice générale à demander des soumissions pour le marquage au sol
14. Résolution concernant le rapiéçage mécanisé ou la réfection du pavage
15. Questions diverses
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 3 juin 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère
Messieurs	Marc Cossette, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller Robert Normandin, conseiller Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 15, comme suit :

- Résolution pour autoriser les paiements de comptes
- Méchoui du Comité des Loisirs et Social / Félicitations
- Panneau *Arrêt* rue de l'Église / relocalisation

3. Résolution 2013-06-79

Approbation des procès-verbaux du mois de mai 2013

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de mai 2013, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2013-06-80

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Daniel André Thibeault appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de mai 2013, **datée du 31 mai 2013**, du chèque **2326 à 2355** et du prélèvement no **51 à 78** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **106 018.19 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs**) datée du **31 mai 2013**, pour un montant de **51 648.91 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de mai 2013, datée du **28 mai 2013**, pour les salaires versés du numéro # **502617** au numéro # **502639**; pour un montant total de **7 556.30 \$**.

5. Lecture de la correspondance

a. Municipalité de Saint-Narcisse / résolution 2013-05-07

La municipalité de Saint-Narcisse nous transmet la résolution qui a été adoptée le 6 mai 2013, assurant la couverture incendie de notre municipalité avec le camion-citerne de leur municipalité; le temps nécessaire à ce que la municipalité de Saint-Maurice ait en leur possession leur propre camion-citerne. Le conseil municipal accuse réception de cet information, monsieur le maire mentionne que nous avons aussi reçu de la municipalité de Saint-Maurice des documents en regard de l'acquisition d'un camion-citerne.

b. CAB La Moraine / Remerciement

Madame Louise Baillargeon, directrice générale nous transmet un message de remerciement, pour notre soutien financier dans le cadre du souper de reconnaissance des bénévoles.

c. CDC des Chenaux / Remerciement

Monsieur Jean Brouillette coordonnateur de l'organisme, tient à remercier le conseil municipal de permettre que son organisme tienne son assemblée générale dans la salle de l'édifice communautaire le 7 juin prochain.

d. ALPHa des Chenaux / Avis de résiliation de l'entente

Madame Manon Germain coordonnatrice nous informe, que son organisme a conclu une entente de partenariat avec le Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy, dans le but d'offrir à leurs membres et participants des services mieux adaptés à leur condition. L'objectif de cette entente est d'assurer la pérennité de leurs ateliers, qui sont l'atelier d'intégration sociale (FIS) et l'atelier de formation au monde du travail (AFMT); par cette entente l'école secondaire le Tremplin prêtera gratuitement le local adjacent à l'atelier FIS pour offrir l'atelier AFMT. Conformément à notre entente, l'ALPHa nous avise de son intention de résilier l'entente de location qui nous lie, respectant ainsi le délai de préavis de 60 jours; cette résiliation est demandée pour être effective le 1^{er} septembre prochain.

Résolution 2013-06-81

Résolution en regard de la résiliation de l'entente

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait conclu une entente avec l'ALPHa des Chenaux, en regard de l'utilisation du local no. 1 de l'Édifice municipal et ce en vertu des résolutions 2011-11-158 et 2011-12-173;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu dans ladite entente, que les parties peuvent y mettre fin, en transmettant un avis écrit d'au moins 60 jours à cet effet à l'autre partie;

CONSIDÉRANT QUE l'ALPHa des Chenaux nous a transmis un avis à cet effet en date du 23 mai 2013;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Jacques Lefebvre, il est résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes de résilier l'entente avec ALPHa des Chenaux et de mettre fin à la location du local no. 1 en date du 31 août 2013.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

e. **Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan / Demande de location d'un local**

Madame Josée Gélinas nous transmet une correspondance pour nous présenter son organisme, en nous informant de leur objectif d'offrir un meilleur service de proximité aux gens de la région de la Vallée-de-la-Batiscan et souhaite ainsi pour ce faire faire la location d'un local dans l'Édifice municipal afin d'y installer un bureau. La directrice générale mentionne qu'elle a rencontré madame Gélinas et lui a fait visiter les locaux au deuxième étage de l'Édifice. Par la suite, cette dernière a obtenu l'autorisation de son conseil d'administration, il y a donc deux possibilités soit, l'ancien local des archives ou celui actuellement occupé par ALPHa des Chenaux qui se libèrera pour le 31 août prochain. Le conseil accepte de faire la location d'un local à cet organisme.

Résolution 2013-06-82

Résolution relative à la location du local no. 1 dans l'Édifice municipal

CONSIDÉRANT la demande que nous adresse l'Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan, dans une correspondance datée du 22 avril 2013, dans leur objectif d'offrir un meilleur service de proximité aux gens de la région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite, que l'occupation de l'immeuble par des locataires, nous aident à payer les dépenses inhérentes à l'Édifice municipal, tout en conservant aussi la vocation communautaire de l'immeuble;

PAR CES MOTIFS et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la demande, de l'Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan, pour la location du local no.1, au tarif fixe mensuel de location de 300.00\$, plus 31.00 \$ pour l'utilisation de la fibre optique, pour une période d'un (1) an et ce à compter du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente à intervenir pour et au nom de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

f. **Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan / Demande d'utilisation de la salle communautaire**

Madame Josée Gélinas au nom de l'association, demande l'autorisation au conseil municipal, pour utiliser la salle communautaire afin de tenir une rencontre d'information pour la population à la salle communautaire le 5 juin prochain, en regard du service gratuit de répit à domicile, soit le nouveau projet *Détente entre bonnes mains*. Le conseil autorise l'utilisation gratuite de la salle.

Résolution 2013-06-83

Résolution autorisant l'utilisation gratuite de la salle communautaire le 5 juin 2013

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Gélinas de l'Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan, soumet une demande pour utiliser gratuitement la salle de l'Édifice municipal le 5 juin prochain en après-midi;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité se situe au centre géographique de la MRC des Chenaux et favorise naturellement tout projet de rencontre régionale;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'utilisation gratuite de la salle de l'Édifice municipal, par l'Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan, mercredi le 5 juin prochain en après-midi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

g. **MMQ / Rapport annuel 2012**

Le président du conseil et chef de la direction, de la mutuelle des municipalités du Québec, dépose le neuvième rapport annuel, qui nous renseigne sur les résultats financiers et les faits saillants du dernier exercice de la mutuelle; le document est disponible au bureau municipal pour consultation.

h. **Noëlla Champagne / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

Madame Noëlla Champagne, nous transmet le formulaire de demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, elle nous demande d'identifier sur le formulaire, la nature et le lieu possible des travaux que nous voulons effectuer dans notre municipalité et de lui retourner le formulaire dûment signé par la responsable pour le vendredi 14 juin.

i. **École de la Solidarité / Demande d'appui financier**

Les élèves de la 6^{ème} année, désire réaliser un Album des finissants pour souligner leur dernière année au primaire, pour ce faire ils sollicitent un appui financier afin de minimiser les coûts reliés à la conception de cet album. Le conseil refuse à cette demande.

6. **Rapport des travaux de voirie avec suivi budgétaire**

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de 27 536.74 \$. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de 71 463.26 \$, en tenant compte d'une réserve de 5 000 \$.

7. **Dépôt des écritures du journal général de mai 2013**

La directrice générale dépose les écritures du journal général de mai 2013.

8. **Distribution de plants d'arbres / 16 mai 2013**

La directrice générale informe le conseil que le 16 mai dernier a eu la distribution de 300 plants d'arbres au bureau municipal, quatre essences d'arbres ont été distribués à une cinquantaine de citoyens. Considérant le grand intérêt de la population, si le conseil est d'accord, nous répèterons cette distribution l'an prochain.

9. **Collecte de pneus - résultat**

Au cours de la fin de semaine du 3, 4 et 5 mai et les jours suivant a eu lieu la collecte annuelle des pneus. Jeudi le 30 mai dernier, Recyc-Québec a ramassé un total de 395 pneus d'autos et l'entreprise viendra chercher d'ici deux semaines les pneus de camions ramassés.

10. **Vérification annuelle des extincteurs chimiques de l'édifice municipal**

Comme chaque année il est obligatoire, de faire vérifier les extincteurs chimiques appartenant à la municipalité, qui se trouve dans divers bâtiments, un représentant de l'entreprise spécialisé en ce domaine, soit Protection Incendie CFS Ltée qui exécute ce travail pour nous depuis 2004, est passé à nos bureaux lundi le 27 mai dernier et il a procédé sur le champ à ladite vérification. Les 12 extincteurs vérifiés sont conformes et aucun remplissage ou réparation n'a été requise cette année.

11. **Résolution 2013-06-84**

Résolution concernant la répartition des crédits pour les travaux de voirie

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la façon de dépenser les crédits qui seront alloués par l'enveloppe discrétionnaire de la députée Noëlla Champagne;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal accompagné du conseiller responsable de la voirie, monsieur Robert Normandin, ont déterminé les endroits où il est nécessaire d'agir en priorité;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage seraient souhaités pour le rang St-Alexis Ouest, le rang St-Joseph Ouest et la route Thibeault;

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts de travaux de pavage, démontre que les travaux du rang St-Alexis pourraient coûter 18 000 \$, les travaux pour le rang St-Joseph Ouest 8 500 \$ et les travaux de la route Thibeault 40 500 \$, l'estimé étant basé au prix de 125.00\$ la tonne taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'il y a aussi des travaux de rapiéçage mécanique à faire à deux endroits, un premier endroit dans le rang Saint-Alexis Ouest et un autre dans le stationnement de l'Édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal retenu pour les travaux de pavage et de gravelage, sans cette enveloppe discrétionnaire, est de l'ordre de 30 000 \$;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Marc Cossette, il est résolu que le conseil mettra 30 000 \$ en travaux de pavage pour les routes suivantes : rangs St-Alexis Ouest et St-Joseph Ouest et y ajoutera aussi le montant alloué par la députée Noëlla Champagne en travaux de pavage.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2013-06-85

Résolution pour l'adoption de la politique familiale assortie du programme Municipalité amie des aînés et du plan d'action

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes s'est engagée dans l'élaboration du renouvellement de sa politique familiale, assortie du programme Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin une aide financière a été demandée et obtenue du ministère de la Famille et des Aînés;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de la politique familiale déposée et présentée pour adoption par madame Françoise Asselin, responsable des questions familiales, résulte d'une longue démarche de réflexion et de consultation;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action en lien avec ladite politique, a été déposé et expliqué aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance publique;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Françoise Asselin appuyé par Nicole Grenon et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes approuve le projet de politique familiale assortie du programme Municipalité amie des aînés ainsi déposé et daté de mai 2013, contenant 9 pages, incluant le plan d'action pour lequel la présente résolution constitue un engagement quant à la réalisation des éléments qu'il contient;

QUE le texte de ce document fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit;

QUE ce conseil remercie sincèrement toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de notre nouvelle politique familiale.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2013-06-86

Résolution pour mandater la directrice générale à demander des soumissions pour le marquage au sol

CONSIDÉRANT QUE chaque année, il est nécessaire pour la sécurité des automobilistes, de procéder au marquage au sol des rues publiques;

CONSIDÉRANT QU'il sera ajouté dans ledit appel d'offres, le marquage des six cases de stationnement de l'Édifice municipal ainsi que l'ajout de logo *stationnement interdit* en face des escaliers du 600 rue de l'Église et de la porte d'entrée principale de l'Édifice municipal, pour le motif que des véhicules stationnent trop près des portes d'accès et que cela devient non sécuritaire en cas d'urgence;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à demander des soumissions, par invitation, pour le marquage au sol des voies publiques municipales.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2013-06-87

Résolution concernant le rapiéçage mécanisé ou la réfection du pavage

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué concernant l'affectation des crédits en matière de pavage, par l'adoption de la résolution 2013-06-84, crédits qui proviennent du budget municipal et de la subvention qui nous sera allouée par la députée Noëlla Champagne;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal accompagné du conseiller responsable de la voirie, monsieur Robert Normandin, avaient été mandatés pour identifier sur la chaussée les endroits où il est nécessaire d'agir en priorité;

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux nécessitant la réfection du pavage sur des distances de plus de 30 mètres et aussi des travaux de rapiéçage mécanisé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de surfacage à réaliser se situent dans les rangs St-Alexis Ouest et St-Joseph Ouest, soit plus spécifiquement aux endroits suivants :

- du # 3371 au # 3389 rang St-Alexis Ouest, soit 84 tonnes, + ou – 155 mètres;
- Face au # 3401 rang Saint-Alexis Ouest, soit 19 tonnes, + ou – 35 mètres;
- du # 3481 au # 3521 rang St-Alexis Ouest, soit 41 tonnes, + ou – 75 mètres;
- du # 3540 au # 3561 rang St-Joseph Ouest, soit 39 tonnes, + ou – 72 mètres;
- du # 3741 au # 3821 rang St-Joseph Ouest, soit 29 tonnes, + ou – 52 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rapiéçage mécanisé à réaliser se situent dans le rang St-Alexis Ouest et dans le stationnement de l'Édifice municipal, soit plus spécifiquement aux endroits suivants :

- Entre le # 3461 et le # 3481 rang St-Alexis Ouest, soit 2.7 tonnes, pour une superficie de 5 mètres x 6 mètres (30 mètres carrés);
- Adjacent au bâtiment du # 660 rue Principale, soit .45 tonne, pour une superficie de 4.72 mètres x .76 mètre (3.6 mètres carrés);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal, il est possible pour des dépenses supérieures à 25 000\$ mais inférieure à 100 000\$ de procéder par la voie d'invitation pour la réalisation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir de cette disposition pour demander un appel d'offres pour le surfacage de diverses routes de la municipalité;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil mandate la directrice générale à demander un appel d'offres, par voie d'invitation, auprès des entreprises de la région pour la réalisation de ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Questions diverses

a. Résolution 2013-06-88

Résolution pour autoriser les paiements de comptes

CONSIDÉRANT QUE plusieurs factures sont entrées depuis la transmission de la liste aux élus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Chenil les 3x enr.	250.00 \$
Jean-Claude Milot, cellulaire	50.00 \$
Petite caisse	139.62 \$
Pitneyworks (frais de location)	70.23 \$
Manon Shallow, frais de déplacement	92.40 \$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Méchoui du Comité Loisirs et Social – Félicitations

Le conseil municipal souhaite adresser des sincères félicitations, au Comité Loisirs et Social pour le méchoui annuel qui a eu lieu le 1^{er} juin dernier et qui a connu un très grand succès.

Résolution 2013-06-89

CONSIDÉRANT QUE le Comité Loisirs et Social a tenu son méchoui annuel, qui a eu lieu samedi le 1^{er} juin dernier et une fois de plus cet évènement a connu un très grand succès, plus de 170 personnes y ont participé;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal félicite le Comité Loisirs et Social et tous les bénévoles, qui de par leur implication permettent la tenue du méchoui annuel; activité importante dans notre communauté qui ne pourrait avoir lieu sans eux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

c. Panneau *Arrêt* rue de l'Église / relocalisation

Monsieur le maire a eu une discussion avec Michel Grandmaison, en regard du panneau arrêt adjacent à sa maison qui est installé sur un poteau d'Hydro-Québec, à cause de ce panneau qui se trouve à environ vingt pieds de la jonction du rang Saint-Alexis; monsieur Grandmaison ne peut stationner son véhicule sur le côté de sa propriété sans risquer une contravention si son véhicule est trop près dudit panneau. Il a demandé au maire si le panneau pouvait être déplacé plus près de l'intersection. La résolution suivante est adoptée.

Résolution 2013-06-90

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Grandmaison de déplacer le panneau *Arrêt* adjacent à sa maison qui est installé sur un poteau d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le panneau *Arrêt* est en place depuis de nombreuses années et qu'il est à environ 20 pieds de la jonction du rang St-Alexis et de la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE la proximité du panneau *Arrêt* occasionne des inconvénients physique et financier au propriétaire de l'immeuble du 4000 rang St-Alexis;

CONSIDÉRANT QUE les automobilistes doivent faire un premier arrêt avant le panneau et un autre arrêt 20 pieds plus loin à la jonction du rang St-Alexis, pour s'assurer qu'il n'y a pas de véhicule qui circule sur la voie publique avant de s'y engager;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes demande à la directrice générale de faire les vérifications et les démarches nécessaires, afin que soit déplacé le panneau *Arrêt* sur le poteau identifiant le nom de la rue de l'Église, poteau qui devra probablement être relocalisé dans l'emprise de la rue de l'Église afin d'en maximiser la visibilité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

d. Moratoire partiel sur l'exploitation du gaz de schiste et Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection

Monsieur le maire mentionne que le gouvernement du Québec présentait récemment deux importantes politiques publiques et lesdites politiques sont inquiétantes pour les municipalités. Premièrement le moratoire ne s'appliquerait que pour certaines municipalités oubliant de nombreuses autres et pour ce qui est du règlement il enlèverait aux municipalités toute

compétence pour régir le captage des eaux dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation pétrolière ou gazière en plus qu'il prévaudrait sur tous nos règlements municipaux en matière de protection de nos sources d'eau. Nous devrions recevoir sous peu un modèle de résolution à adopter pour prendre position face aux politiques publiques du gouvernement.

16. Période de questions

M. Pronovost mentionne qu'il y a un nid de poule en face de chez monsieur Pierre Trottier dans le rang St-Alexis.

M. Dufresne s'informe du fonctionnement des urinoirs de la toilette des hommes de l'Édifice municipal.

17. Résolution 2013-06-91

Clôture de la séance

Sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil lève la séance à 20 h 45.

Jean-Claude Milot, Maire

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-
trés.